

• Les Prescripteurs

- Cap Emploi
- Pôle Emploi
- Missions Locales
- Employeurs publics, privés, médecins du travail
- Chambres des métiers et de l'Artisanat

• Les secteurs d'interventions

Loire et Haute-Loire

Centre de Rééducation Professionnelle De Saint-Etienne

5 Rue Auguste Colonna – 42100 Saint-Etienne

Tél. : 04.77.57.54.05

Fax : 04.77.57.59.27

crepse@crepse.fr

www.crepse.fr



CONTACTS

• Coordination

Françoise NEYME

04 77 57 54 05

• Antenne Haute-Loire Fondation Infa

Philippe SERRE

06 88 35 11 90

• Contact

Les prescriptions dématérialisées sont à adresser
uniquement par mail à :

fneyme@crepse.fr

admission@crepse.fr



**AREPSHA
CREPSE**
Centre de Rééducation Professionnelle de Saint-Etienne

www.crepse.fr

PAS

Prestations d'Appuis Spécifiques

Handicap Mental (HM) Troubles Cognitifs (TCO)

Centre de Rééducation Professionnelle de Saint-Etienne



crepse@crepse.fr



@CREPSE42

• Le public

- Personne en situation de handicap mental, ou ayant des troubles cognitifs, bénéficiaire d'une RQTH ou ayant engagé une démarche en ce sens auprès de la MDPH.
- Etre domicilié dans la Loire ou la Haute-Loire.
- Avoir une orientation en milieu ordinaire de travail et avoir une démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi.

• L'objectif

- Apporter un appui aux prescripteurs sur la prise en compte du handicap (capacités, freins), l'élaboration du projet professionnel et la recherche d'emploi.
- Accompagner le bénéficiaire à réfléchir à un projet professionnel correspondant à ses envies, atouts et limites et à sa recherche d'emploi.
- Apporter un soutien aux entreprises, aux organismes de formation afin de faciliter la phase d'intégration du salarié et/ou de permettre son maintien dans l'emploi.

• Les moyens

Un premier entretien exploratoire/diagnostic établit le lien avec le bénéficiaire, en présence ou non de son référent de parcours prescripteur. Cet échange détermine les outils adaptés à mobiliser en fonction du projet et des difficultés, en accord avec la personne. Ce suivi se déroulera en plusieurs temps d'intervention (individuels ou collectifs) selon les appuis à mettre en œuvre.

• Une équipe pluridisciplinaire

- 1 coordonnateur
- Formateurs spécialisés dans le domaine du handicap
- Neuropsychologue
- Ergothérapeute

• Les outils

Les ateliers d'évaluation pratique : ces ateliers ont pour objectif d'évaluer les capacités et difficultés pratiques et cognitives des bénéficiaires.

Ces mises en situation de travail originales et méthodiques permettent également de travailler la confiance en soi, de partager, d'échanger et de favoriser le lien entre les participants.

L'évaluation neuropsychologique : proposée en cas de troubles cognitifs observés ou déclarés, cette évaluation objective les anomalies du fonctionnement cérébral, qu'elles soient neurologiques, développementales ou psychologiques...

Cette évaluation apporte des éléments afin d'envisager une orientation professionnelle adaptée (secteur d'activité, aménagement de poste, formation...).

L'évaluation en ergothérapie : permet d'évaluer les capacités, les déficiences, et les performances motrices, sensitives, sensorielles, cognitives, mentales, psychiques de la personne afin de maintenir, restaurer ou permettre les activités humaines.

Ateliers Insertion / communication : ces ateliers s'effectuent en collectif. Ils permettent d'outiller, d'observer et d'évaluer de nombreuses postures chez la personne. Ils lui permettent de se situer dans un groupe, de se confronter au regard des autres, d'essayer d'apprendre à se positionner.

Test NV7/NV5/Métiers : dans le cadre d'un projet professionnel des tests de raisonnement, de niveau et d'intérêt professionnels, permettent de déterminer si la personne a les aptitudes nécessaires à la mise en œuvre d'une formation, en fonction du projet d'insertion validé avec les formateurs et les référents prescripteurs.

• Pré-diagnostic – 3h

Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate, notamment dans les situations de multi-handicaps et faisant le lien, le cas échéant, avec les autres prestataires spécialisés afin de garantir la fluidité du parcours.

• Bilan complémentaire – 10h

Apporter un premier éclairage sur la personne bénéficiaire permettant au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.

• Appui Expert projet professionnel – 50h/60h

- Module 1 : Diagnostic approfondi
- Module 2 : Identifier et développer les modes de compensation
- Module 3 : Appui à l'élaboration/validation du projet

• Appui Expert à la réalisation du projet professionnel – 55h

- Module 1 : Appui accompagnement vers l'emploi et la formation
- Module 2 : Appui intégration dans l'emploi ou la formation
- Module 3 : Veille

• Appui Expert pour prévenir/résoudre les situations de rupture – 45h

- Module 1 : Appui à l'employeur ou organisme de formation
- Module 2 : Appui à l'accompagnement de la personne
- Module 3 : Veille